

BIEN IMMEUBLE OBJET DE LA LOCATION

Adresse précise :

Type de bien : ☐ Studio ☐ Appartement ☐ Maison

Surface indicative* : Nombre de pièces :

**Murs, balcons et terrasses inclus, cette indication de surface n'étant qu'indicative et non de rigueur.*

Autres caractéristiques (cave/parking/etc.) :

ci-après le "**Bien**"

Le Preneur reconnaît, pour l'avoir vu et visité, que le Bien immeuble est en parfait état tel qu'il sera constaté par procès-verbal de constat d'Huissier lors de son entrée en jouissance à ses frais exclusifs.

DESTINATION

Le présent bail est consenti au Preneur pour un usage exclusif d'habitation et une jouissance personnelle.

En aucun cas les Parties n'ont entendu soumettre le présent bail aux dispositions spécifiques des articles 1616-1 à 1616-7 du Code Civil (réglementant le bail à usage de bureau), à la loi n°490 du 24 novembre 1948 concernant les baux à usage commercial industriel ou artisanal, ou encore permettre un usage mixte ou tout autre usage du Bien.

Toute domiciliation de société ou sous-location ou cession du bail est interdite sauf accord préalable écrit du Bailleur.

La présente clause est de rigueur ; toute infraction étant susceptible d'entraîner l'application de la clause résolutoire par le Bailleur.

